

En fait, monsieur l'Orateur, je n'ai rien à reprocher à la Commission ni à M. Rick Pearce. Je pense qu'elle fait du bon travail. La Commission a été chargée de s'occuper des services de transport et d'administrer un bon port. C'est ce qu'elle fait et son bilan annuel témoigne de sa bonne administration. Elle a réalisé des millions en quelques années. En fait, de voir une exploitation gouvernementale produire des bénéfices très appréciables nous fait soupirer d'aise et j'en félicite le gouvernement. Je ne veux pas dire par là qu'en réalisant ses objectifs l'administration rende un service valable à ceux qui, pour l'instant, sont une clientèle secondaire de ce port.

Comme je l'ai dit, la Commission de port a été créée pour mener des activités commerciales et non pour répondre aux besoins des pêcheurs. C'est là le problème, monsieur l'Orateur. Sans vouloir faire obstacle à l'industrie de la pêche, la Commission de port du Fraser n'a pas pour principal objectif de rendre de tels services et, par conséquent, elle consacre son attention presque exclusivement au commerce. Au fond, elle se trouve en conflit d'intérêts. Elle ne peut consacrer tous ses efforts au commerce et offrir en même temps des services aux pêcheurs; ou, si elle le peut, ce n'est certainement pas ce qu'elle fait.

Pour l'instant, ce port de pêche reçoit un traitement de quatrième classe de la Commission de port du Fraser. J'en comprends bien les raisons. La Commission s'intéresse au bilan, et non pas aux services. Elle ne fait rien pour les pêcheurs à moins qu'on ne réussisse à l'en convaincre à force de cajoleries. Ensuite, au lieu de travailler pour les pêcheurs, elle se contente de collaborer avec d'autres services gouvernementaux afin qu'une partie des travaux obligatoires soit exécutée.

A titre d'exemple, monsieur l'Orateur, il y a un an et demi, un pêcheur m'a téléphoné pour me raconter qu'en amenant son embarcation au port, celle-ci s'est échouée sur un des bancs de sable, où elle est restée prise. Cela faisait des années que le port n'avait pas été dragué. Après plusieurs mois de négociation, et d'insistance de ma part, et grâce aux efforts sincères déployés par le ministère des Travaux publics, le port a été enfin dragué comme il se doit. Tout le monde en est satisfait maintenant. Il demeure que ces travaux n'ont été effectués que lorsque la Commission s'en est laissée convaincre à force de maintes cajoleries.

Le fait est que, outre cela, elle n'apporte aucune amélioration aux quais. Elle ne fait rien à moins d'y être absolument tenue. Le port pourrait probablement desservir quatre fois plus de bateaux qu'en ce moment, mais comme la Commission de port du Fraser n'y voit pas son profit, car il n'y en a pas à en tirer, elle ne s'en occupe pas.

Je comprends la Commission—je le crois, du moins. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois au cours de mes observations, je comprends que son rôle est de faire de l'argent. Et je ne le lui reproche pas. Ce qui m'intéresse, c'est que nous puissions, grâce à ce projet de loi, régler un conflit d'intérêts manifeste

### *Port de Gunderson Slough—Loi*

afin que la Commission de port du Fraser fasse ce qu'elle fait de mieux et que le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) s'occupe des pêcheurs comme il lui incombe de le faire. Les ports pour petites embarcations et les ports de pêche devraient veiller aux intérêts des pêcheurs sans qu'il en coûte quoi que ce soit à la Commission, si ce n'est une toute petite partie de son domaine de juridiction.

J'ignore si la Commission prévoit un jour ou l'autre rayer ce port de la carte. Il fut un temps où le port de la Commission n'existait pas. Il a fallu déplacer beaucoup de terre pour l'aménager. Il est situé à un endroit qui a déjà été le plus beau du fleuve Fraser et qui est devenu une mare. Le port du Fraser est construit sur des remblais. Il s'agit en fait d'un port artificiel. J'ignore si la Commission ne pourrait pas à moment donné juger que ce petit port nuit à ses activités et vouloir le combler pour lui permettre de les exercer plus commodément. Le fait est qu'elle a la charge des pêcheurs; mais comme elle ne veille pas aux besoins de ces derniers, elle devrait se départir de cette responsabilité.

On déplore un problème secondaire: dans le secteur entourant le port, les véhicules servant à l'entretien du port de la Commission ne cessent d'empiéter sur la propriété en bordure de la mer qui devrait légitimement appartenir aux pêcheurs.

Mon bill fait la description du secteur qui devrait être enlevé à la juridiction de la Commission de port du Fraser pour être confié au ministère des Pêches et des Océans. Les députés trouveront au verso du bill une description de ces terrains.

● (1610)

Pour conclure, je ne demande pas qu'on enlève toute autorité ou tout pouvoir au gouvernement. En fait, je félicite la Commission de port pour le bon travail qu'elle a fait dans ce secteur. Je demande seulement que ces terrains, qui ne devraient plus être gérés par la Commission de port du Fraser, soient confiés au ministre des Pêches et des Océans, car c'est de lui que relève la pêche. Le ministre chercherait sans doute d'abord à offrir un excellent service aux pêcheurs. Pour le moment, la Commission de port du Fraser n'accorde à peu près aucune attention aux pêcheurs. Par conséquent, j'espère que le gouvernement sera d'accord avec moi. Je ne vois parmi nous que deux députés ministériels dont l'un pourrait prendre la parole au sujet du bill. Peut-être pouvons-nous espérer que le gouvernement sera d'accord en principe avec moi pour que cela se fasse et que la question soit renvoyée au comité compétent.

**Des voix:** Bravo!

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je félicite le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) de profiter de tous les moyens à sa disposition pour porter à l'attention de la Chambre les questions qui préoccupent ses électeurs.